



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

illettrisme

Question écrite n° 15453

Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des fondamentaux en France. Le programme international de recherche en lecture scolaire (Pirls) a rendu récemment son classement sur les performances en lecture dans 54 pays du monde et la France se place au 29ème rang. Cette étude révèle que les élèves français âgés de dix ans maîtrisent moins bien la lecture que la moyenne des écoliers européens du même âge et qu'en outre leurs performances dans certains domaines, comme par exemple la compréhension des textes informatifs, se sont dégradées. Les élèves français ont également des lacunes en écriture et expression. La France fait partie des quatre pays dont les performances ont le plus diminué en dix ans. En France, la question de la méthode d'apprentissage de la lecture fait encore débat et la méthode mixte qui s'est aujourd'hui généralisée n'apporte pas de résultats probants. Dans les pays, comme l'Angleterre, qui ont maintenu la méthode syllabique au CP, les élèves obtiennent de bien meilleurs résultats et ce, quelle que soit leur origine sociale. Il lui demande de lui indiquer sa position sur ce sujet et s'il entend, dans le cadre du projet de refondation de l'école, tenir compte de ces résultats pour prendre des mesures concrètes afin d'améliorer le niveau d'apprentissage des fondamentaux.

Texte de la réponse

Le bon usage de la langue française, tout particulièrement la maîtrise des compétences en lecture et en écriture, sont des facteurs de réussite scolaire pour les enfants. Pour les adultes, c'est un déterminant de l'insertion et de la qualité de vie professionnelle, sociale et familiale. Les statistiques réalisées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), publiées le 22 octobre 2012 font état d'une proportion de 88,4 % des élèves qui maîtrisent les compétences de base en français en cours moyen deuxième année (CM2). Ils ne sont plus que 72 % et 80 %, respectivement en RRS et Eclair (programme Ecoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite). Les évaluations Cedre, et PISA de 2012, convergent pour montrer un affaïssissement particulier des compétences liées à la compréhension des écrits : la proportion des élèves peu performants passe de 15,2 % en 2000 à 19,7 % en 2009. Bien que le français soit une langue alphabétique, la difficulté de son apprentissage en cours préparatoire tient d'une part à son asymétrie entre l'oral et l'écrit (26 lettres existent pour formaliser les 130 graphies écrites qui codent les 35 sons de l'oral) et, d'autre part, à la complexité de sa morphologie. Il est plus facile de lire que d'écrire le français. Les enseignants mettent en oeuvre dans les classes de cours préparatoire les programmes en vigueur qui stipulent une entrée dans l'écrit par une méthode synthétique de type phonique (j'entends un son, j'apprends à l'écrire puis je fusionne plusieurs sons et j'apprends leurs graphies) ou syllabique (je vois une graphie, j'apprends à la prononcer dans des contextes syllabiques, puis/et dans des mots). Les résultats des élèves dans ce domaine, à la fin du cycle 2, sont satisfaisants et stables comme le montre la récente enquête comparative 1999/2013 (Note d'information n° 19 - mai 2014) de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Au Royaume-uni, les résultats progressent lorsque la méthode synthétique est mise en oeuvre. La langue anglaise est également alphabétique, même si elle est moins régulière phonographiquement que le français. C'est ce que révèlent les inspecteurs de l'Office for Standards in Education, Children's Services and Skills (OFSTED) à partir de certaines

expérimentations récentes conduites notamment en Ecosse avec les programmes of study for reading and writing proposant un travail formel poussé sur l'apprentissage de la langue orale chez les plus petits, puis sur l'écrit, en identification des mots et compréhension, chez les plus grands. Le rapport Reading by six présente ses résultats favorables, mais avec des réserves implicites : 58 % des élèves, anglophones et non anglophones, de six ans réussissent les tests phonémiques. Cela manifeste qu'une approche de ce type s'adresse à tous, y compris ceux dont la langue maternelle n'est pas la langue de scolarisation, mais également que 42 % ne réussissent pas le test complètement. Dès 2005, l'étude du Clackmannanshire montrait qu'à n + 6 ans de l'apprentissage (équivalent d'âge cours moyen première année (CM1) français) les élèves ayant appris avec une méthode synthétique montraient un écart positif de +10 points sur la lecture et l'épellation de mots, et de +7 points en écriture (Test WOLD), par rapport à l'usage d'une méthode mixte, d'ailleurs assez peu décrite. Ce différentiel est normal, la langue anglaise est plus difficile à écrire qu'à lire. Pour finir, les chercheurs n'ont pas su expliquer les 6 % d'élèves en très grande difficulté. Rapprochés des élèves en difficulté français, on peut extrapoler qu'ils sont en échec pour les mêmes raisons. La maîtrise de la langue est une priorité absolue de l'Ecole : le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, en cours de rénovation place la connaissance de la langue française, langue de scolarisation, comme compétence majeure, comme objectif central et prioritaire de l'apprentissage. De nombreuses actions sont initiées ou poursuivies en primaire pour favoriser l'apprentissage des fondamentaux de la langue, par exemple. Des protocoles de travail sur le vocabulaire, organisés pour des leçons spécifiques, sont mis à disposition des enseignants dès l'école maternelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Barbier](#)

Circonscription : Isère (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15453

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 311

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7744